



Le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une association répondant à une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le territoire départemental. Premier créé en région Bourgogne, le CAUE de la Nièvre fonctionne depuis décembre 1979.

2019 ponctue 40 années d'activités du CAUE passées à tenter de répondre au mieux aux quatre grandes missions assignées à l'association : conseiller, informer, sensibiliser, former dans les domaines de compétences exprimées dans le sigle AUE : Architecture, Urbanisme et Environnement.

A l'occasion de cet anniversaire, le CAUE s'invite au festival de spectacle vivant «Les Petites Rêveries» à Brinon-sur-Beuvron. Du 06 au 09 Juin 2019, l'association exposera trois petites maisons Monopoly® dans lesquelles le public pourra, entre deux spectacles, découvrir des visions différentes et complémentaires de l'architecture du quotidien.

Parallèlement, parce que le rôle de conseil, d'accompagnement dans les projets occupe une place prépondérante dans l'exercice du CAUE tout en restant souvent peu visible, cet anniversaire est l'occasion de communiquer sur cette mission spécifique.

Le présent livret vous propose de découvrir quelques interventions données sur la commune de Brinon-sur-Beuvron, que cela soit à destination de particuliers ou bien à la demande de la Ville ou du Département. Il a pour objectif, à l'aide d'exemples précis, de vous montrer l'aide gratuite que peut apporter le CAUE, à tous, dans un souci de recherche de qualité architecturale et de respect des paysages.

LES PETITES RÊVERIES

du 6 au 9 juin 2019 17h
Corbigny
Brinon/Beuvron (58)

Les Petites Rêveries - festival de spectacle vivant en ruralité.

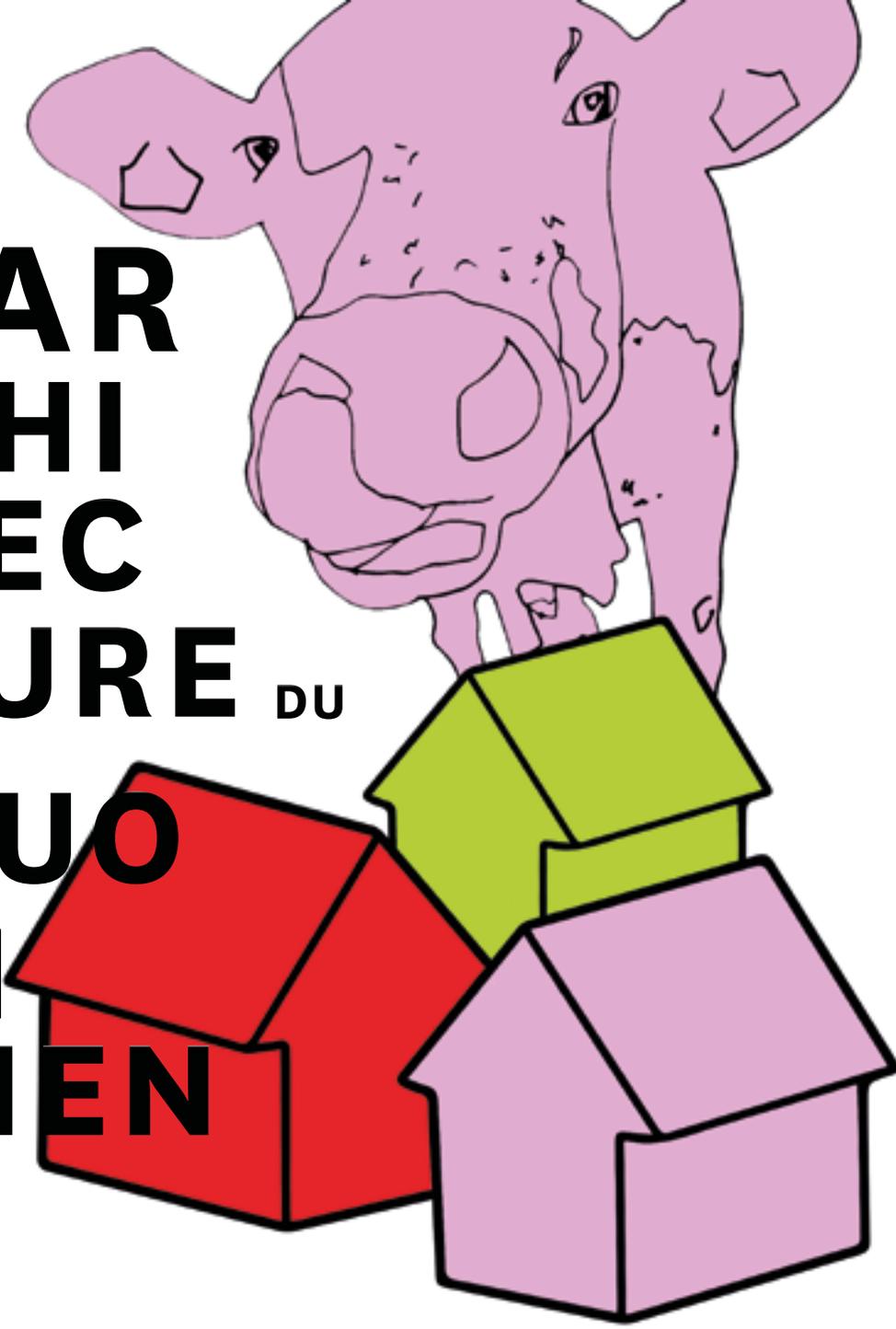
Brinon sur Beuvron, ancien chef lieu de canton, est un village de 200 habitants niché dans le Haut-Nivernais au pied du Beuvron. En 2002 il faisait parti de la Communauté de Communes du Val du Beuvron qui regroupait une vingtaine de communes pour un total de 2000 âmes, sur un territoire rural et clairsemé.

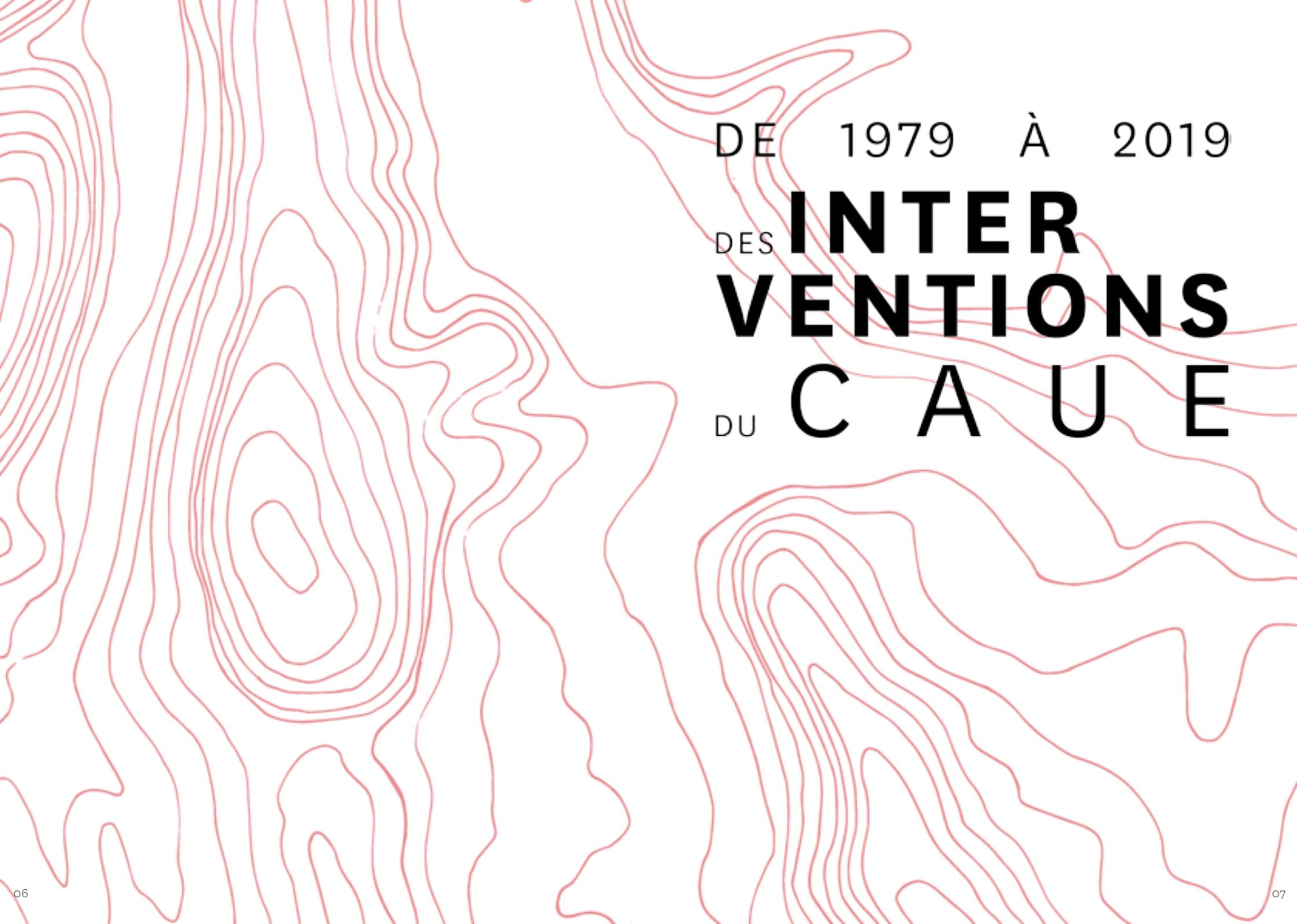
La volonté a alors été de dynamiser culturellement le territoire et un appel à idées a été lancé. Le constat a été fait que l'accès à des spectacles extraordinaires (dans le sens qui «sortent de l'ordinaire») était réservé aux habitants des villes et surtout des grosses villes. C'est à dire à 50km minimum (Nevers, Auxerre...). Une autre forme d'exclusion, de «fracture», ajoutée à toutes les autres (accès aux soins, aux services en général, au haut débit...). Il a donc été décidé d'inverser les choses ; de déplacer les spectacles à la campagne, dans ce petit village.

En 2003 naissait Les Petites Rêveries avec sa première édition de spectacle vivant.



L'ARCHITECTURE DU QUOTIDIEN





DE 1979 À 2019

DES **INTER**
VENTIONS
DU **C A U E**

REQUALIFICATION DE LA PLACE PUBLIQUE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Brinon-sur-Beuvron
Conseil donné en 2007



LA DEMANDE

Croquis Guy Desgrandchamps ACE

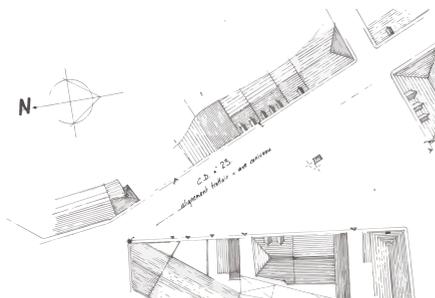
La place principale de Brinon-sur-Beuvron, sur laquelle de nombreuses manifestations se déroulaient autrefois, a perdu aujourd'hui son usage principal et apparaît désormais comme une zone nue, sans rôle précis excepté celui de parc de stationnement anarchique. Souhaitant donner un nouveau souffle à cet espace public situé en cœur de bourg, le conseil municipal a sollicité le CAUE pour réfléchir à des propositions d'aménagement et de mise en valeur.

LE CONSEIL DU CAUE

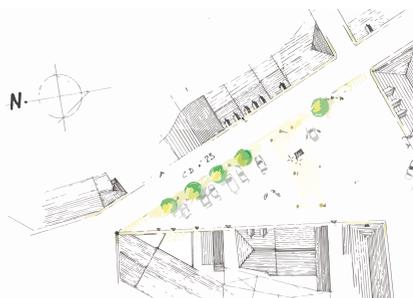
En tenant compte des contraintes à la fois technique (accès à la citerne incendie enterrée au milieu de la place à préserver impérativement) et budgétaire (soutien financier nécessaire pour mettre en œuvre le projet), l'architecte conseiller du CAUE a formulé une proposition d'aménagement visant à organiser les différents usages de la place : stationnement, cheminements piétons et circulation des eaux pluviales.

Le conseil projette :

- la création d'un alignement d'arbres sur une bande de sol stabilisé drainante, bordée côté rue par une noue en pavés
- la réalisation d'une zone d'évolution interdite aux véhicules, destinée à protéger la réserve d'eau et garantir son accès aux pompiers, revêtue d'un stabilisé et délimitée par des bornes en pierre.



Etat actuel



Etat projeté



Croquis Guy Desgrandchamps ACE

LA NOUVELLE DEMANDE

Maîtrise d'ouvrage : commune de Brinon-sur-Beuvron
Conseil donnée en 2017

La demande de 2007 n'ayant jamais été prise en compte, et les besoins de la Communauté de Communes du Val du Beuvron (CCVB) ayant évolués depuis (souhait de nouveaux locaux pour abriter le siège de la CCVB), le projet s'est orienté vers la transformation du bâtiment de l'ancienne

poste en bureaux et vers l'aménagement de l'espace public attenant, partie centrale du bourg concentrant nombre d'activités. Cet aménagement comprend l'organisation des circulations, stationnements, accessibilité et desserte et la création d'une halle couverte d'environ 100m² sur la place.

LE CONSEIL DU CAUE

Recherchant les vieux documents cadastraux, le CAUE constate que cette place n'a jamais connu, ni arbres, ni édifice d'usage quelconque. Cependant il se range à la position exprimée par la mairie et contribue à la rédaction du programme des travaux à confier ensuite à un cabinet de maîtrise d'oeuvre Voiries et Réseaux Divers (VRD).

Le conseil consiste à :

- protéger le parvis de la maison abritant 7 logements, un patio traversant et l'office de tourisme
- aménager l'accès à la mairie par une rampe de longueur limitée
- rénover les toilettes publiques

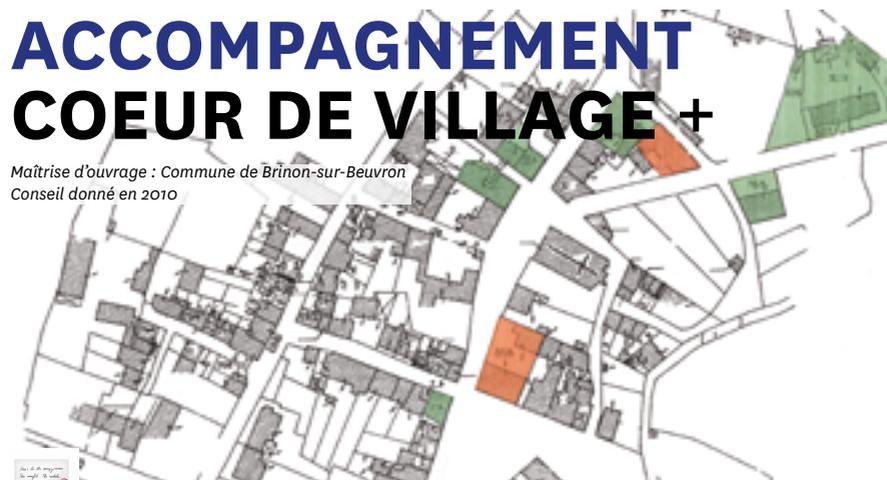
Force est de constater que sur la création d'une halle, la mairie avait raison d'insister tant l'usage de cette place se trouve modifié depuis cet aménagement.



Place Durbise

ACCOMPAGNEMENT COEUR DE VILLAGE +

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Brinon-sur-Beuvron
Conseil donné en 2010



LA DEMANDE

La Région Bourgogne constate à la fois un manque de logements locatifs à la campagne ou aux abords des villes et l'existence, dans les petites communes, d'un patrimoine ancien en mesure d'être réhabilité. Le Conseil régional a donc proposé, durant quelques années, l'opération Cœur de village, à l'attention des communes comptant moins de 3 500 habitants, avec pour objectifs :

- apporter son soutien à la création de logements locatifs dans des bâtiments antérieurs à 1948, au centre des villages, pour y maintenir la population d'origine et attirer de nouveaux habitants
- requalification du cadre de vie par la mise en valeur d'espaces publics et la mise en place éventuelle d'un fonds « façades ».

La commune de Brinon-sur-Beuvron a profité de ce dispositif incitatif et s'est rapprochée du CAUE pour analyser plus précisément ses besoins et l'assister dans les démarches de consultation de professionnels de la construction pour la réalisation d'une étude préalable Cœur de village.



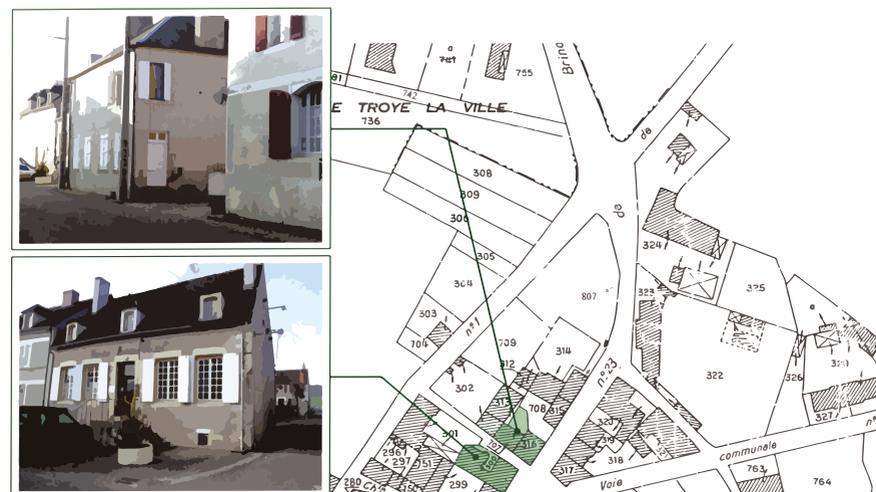
Parcelle 358 (à acquérir) : Grande maison bourgeoise qu'il conviendrait de découper en logements mixtes Personnes Agées en Ro, sociaux en étage avec espace de service.



Parcelle 320 : Mairie en R+1, salle des fêtes et annexes en Ro

L'ANALYSE DU CAUE

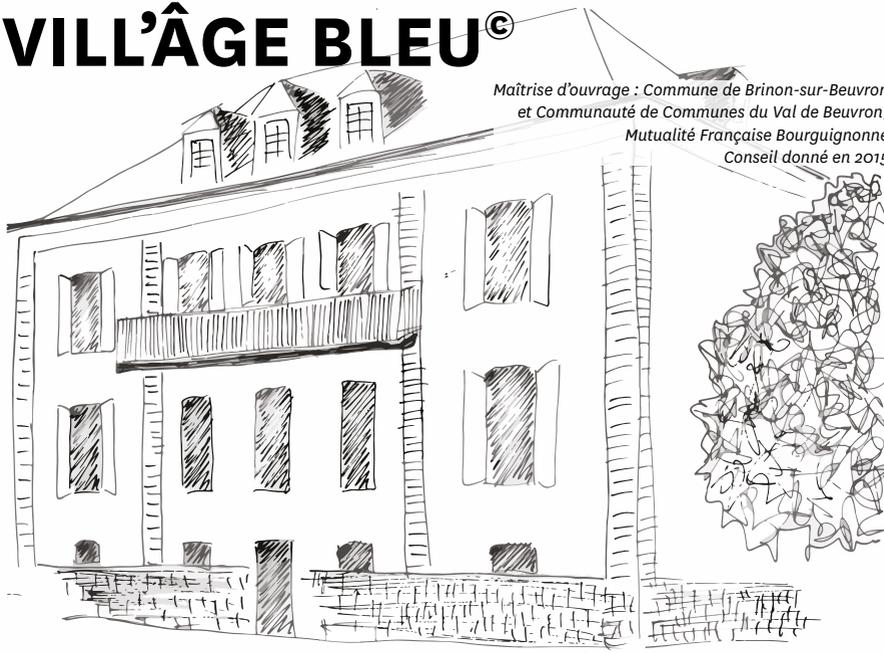
L'architecte du CAUE a rencontré à plusieurs reprises les élus de la commune afin de les aider à cerner plus précisément les attentes et à formuler clairement les besoins. Ensuite, à partir d'un repérage des bâtiments potentiellement exploitables, le conseiller, en concertation avec le conseil municipal, a soumis des scénarii d'aménagement possibles, respectant les objectifs du programme Cœur de village : type et nombre de logements à créer, équipements à envisager, accessibilité des bâtiments publics... Enfin, un dossier pour aider les élus à lancer la consultation auprès de professionnels du bâtiment ou d'opérateurs du domaine de l'aménagement et du logement a été élaboré.



Parcelle 300 : Actuellement Centre social
Parcelle 316 : Logements, activités possible en Ro sous réserve de la mise en accessibilité PMR.

ACCOMPAGNEMENT VILL'ÂGE BLEU®

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Brinon-sur-Beuvron
et Communauté de Communes du Val de Beuvron,
Mutualité Française Bourguignonne
Conseil donné en 2015



LA DEMANDE

À la suite de la pré-étude Coeur de village+, la création de 10 logements apparaît souhaitable. Ce projet important pose la question de la rénovation plutôt que la création d'un lotissement en sortie de bourg accueillant déjà un lotissement très ancien qui peine à se remplir.

L'ANALYSE DU CAUE

Saisissant l'opportunité fournie par la vente de l'ex maison du Notaire sur la place Durbise, le CAUE conseille à la commune et la communauté de communes d'y réaliser les logements «Vill'âge bleu» évoqués dans la pré-étude Coeur de village+. Par ailleurs, la petite dépendance dans la cour constituant une base intéressante, il est proposé d'y réaliser deux cabinets médicaux pour les patriciens exerçant ponctuellement sur Brinon dans des locaux plutôt inadaptés et appartenant à la commune.

Enfin, la poste désirant se débarrasser de son bâtiment emblématique du début XXe siècle, le CAUE suggère d'y installer la mairie ainsi accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'ancienne mairie à l'étage de la salle des fêtes du XIXe siècle justifiera prochainement d'autres travaux.

Le CAUE organise la consultation de maîtrise d'oeuvre après définition du programme en lien avec la commune, la communauté de communes et la Mutualité Française Bourguignonne, parties prenantes au projet.



AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT ANCIEN

Maîtrise d'ouvrage privée
Conseil donné en 2011



LA DEMANDE

Le propriétaire d'un bâtiment ancien, abritant en rez-de-chaussée un commerce, souhaite aménager les étages (premier et combles) en habitation. Il voudrait par ailleurs que sa petite cour arrière ouverte soit transformée en réserve abritée.

Ce porteur de projet a fait appel aux compétences du CAUE pour imaginer des propositions d'agencement possibles accompagnées de conseils de construction.

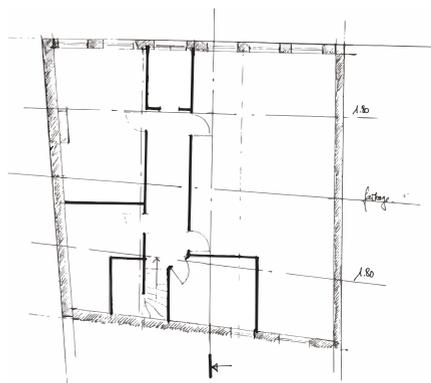
LE CONSEIL DU CAUE

A partir de photographies et de relevés du bâtiment transmis par le propriétaire, l'architecte conseiller a pu esquisser une proposition d'aménagement de l'habitation sur deux niveaux.

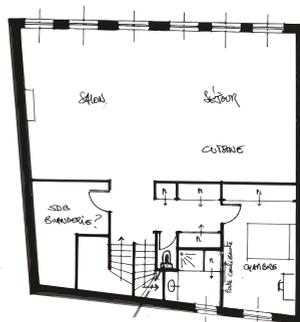
Au premier étage, la suppression de certaines cloisons et la création de nouvelles donnent la possibilité d'agencer un vaste séjour-salon avec cuisine ouverte, ainsi qu'une chambre, une salle de bain, des sanitaires et une buanderie.

Sous les combles, accessibles par un escalier à créer, trois chambres, une salle d'eau, des sanitaires et une salle de jeux-bureau sont imaginés.

Pour ce qui concerne la transformation de la cour intérieure en réserve, une couverture simple, en bac acier, épousant la forme complexe de l'espace est proposée.



Etat actuel - niveau 1



Etat projeté - niveau 1

AMÉNAGEMENT DE CHAMBRES D'HÔTES DANS UN BÂTIMENT AGRICOLE

Maîtrise d'ouvrage privée
Conseil donné en 1996



LA DEMANDE

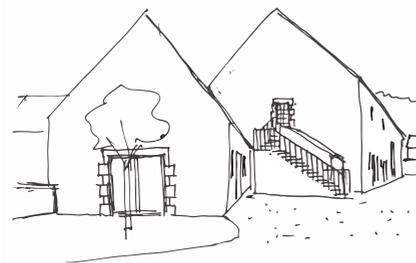
Les propriétaires d'un ancien et imposant bâtiment d'élevage, situé dans un hameau dépendant de la commune de Brinon-sur-Beuvron, envisagent d'aménager leur bien en hébergement touristique. Afin d'être aidés dans leur projet, ils se rapprochent de l'Association de Développement du Nivernais Central (A.D.N.C.), du réseau d'hébergements Gîtes de France et enfin du CAUE pour les questions touchant à l'architecture et au paysage.

LE CONSEIL DU CAUE

Après une visite sur place organisée durant l'été, l'architecte conseiller du CAUE a pu rassembler tous les renseignements nécessaires à la constitution du dossier : photographies et relevé du bâtiment, diagnostic de la construction, précision du programme architectural avec les porteurs de projet. Ces éléments ont, dans un second temps, permis l'élaboration d'un rapport-conseil présentant tout d'abord le bâti existant (situation, plans et photographies) puis les travaux envisagés, les recommandations architecturales à suivre accompagnées d'esquisses et un estimatif des coûts à prévoir.

L'aménagement préconisé par le CAUE prévoit :

- en rez-de-chaussée, la création d'une deuxième salle de restauration avec sanitaires accessibles handicapés,
- à l'étage, l'agencement de cinq chambres d'hôtes avec sanitaires individuels, salon de détente et salle des petits déjeuners.



DANS LA MÊME COLLECTION



Le CAUE de la Nièvre

Institué par la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement (...)

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Article 7.

Les collectivités locales (communes, communautés de communes...), les associations et les particuliers peuvent soutenir le CAUE et participer aux activités de l'association en souscrivant une adhésion.



CONSEIL

ARCHI
TEC
TURE

UR
BA
NISME

EN
VIRON
NEMENT

